

RAPPORT D'ACTIVITES

de la Commission consultative
des Centres d'insertion
socioprofessionnelle

2018

Sommaire

Présentation de la Commission	3
1. Historique.....	3
2. La Commission d'agrément au sein du CESE Wallonie.....	3
Le dispositif CISP : objet et état des lieux	4
Références légales	4
Missions	5
Composition.....	5
Activités 2018.....	8
1. Avis.....	8
2. Auditions	8
3. Courriers.....	8
4. Autres travaux	8
Liens utiles	9

Présentation de la Commission

1. Historique

Le décret-cadre du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution tel que modifié par le décret du 16 février 2017 a confié au CESE Wallonie le secrétariat de quatre Commissions dans le domaine de la formation professionnelle. Il s'agit des Commissions suivantes:

- EFT-OISP (devenue CISP).
- Chèques.
- PMTIC.
- Formation agricole¹.

Un des objectifs de cette réforme était de simplifier et d'alléger les procédures d'agrément, ces quatre Commissions étant seulement consultées lorsque l'Administration n'a pas pu formuler de propositions d'agrément au Ministre sur base de la simple application des critères fixés par ou en vertu des décrets.

L'installation officielle au CESE Wallonie de ces quatre instances a eu lieu le 10 novembre 2010.

Suite à l'adoption du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle, la Commission des centres d'insertion socioprofessionnelle (Commission CISP) a pris le relais de l'ancienne Commission EFT-OISP.

2. La Commission d'agrément au sein du CESE Wallonie

La Commission CISP fait partie des 8 Commissions d'agrément hébergées au CESE Wallonie.

Voici la structure du CESE Wallonie :

CESE Wallonie	Pôles	Commissions consultatives	Commissions d'agrément
<ul style="list-style-type: none">› Conseil économique, social et environnemental de Wallonie› Assemblée› Assemblée générale› Bureau› Services transversaux▼ Commissions internes<ul style="list-style-type: none">② Action/Intégration sociale② Economie/politiques industrielles② Emploi-formation② Finance/Institutionnel/Budgets② Germanophone	<ul style="list-style-type: none">› Aménagement du Territoire› Energie› Environnement› Logement› Mobilité› Politique scientifique› Ruralité	<ul style="list-style-type: none">› Comité de Contrôle de l'Eau› Commission royale des Monuments Sites et Fouilles (CRMSF)› Conseil du Tourisme› Conseil wallon de l'Economie sociale (CWES)› Conseil wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes (CWEHF)› Observatoire du Commerce	<ul style="list-style-type: none">› Commission des centres d'insertion socio-professionnelle (CISP)› Commission Chèques› Commission Congé-éducation payé› Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale (COMES)› Commission consultative et de concertation en matière de placement (COPLA)› Commission Entreprises Titres - Services› Commission Fonds Formation Titres - Services› Commission Plan Mobilisateur des technologies de l'information et de la communication (PMTIC)

Outre ses Commissions internes, le Conseil assure également le secrétariat de 7 pôles thématiques, de 6 Conseils consultatifs et de 8 Commissions d'agrément d'organismes actifs dans le domaine de l'économie, de l'emploi et de la formation.

¹ La Commission Formation agricole ne fonctionne plus depuis le 1^{er} janvier 2017 suite à la suppression de la subvention spécifique octroyée au CESE Wallonie pour en assurer le secrétariat.

Il est à noter que suite à l'adoption, en octobre 2018, d'un décret modifiant la dénomination et la composition du Conseil², le CESW est devenu le CESE Wallonie (Conseil économique, social et environnemental de Wallonie). Depuis janvier 2019, le Conseil accueille en effet des représentants des associations environnementales venues se joindre aux organisations patronales et syndicales pour assurer l'exercice de la fonction consultative wallonne. Pour plus d'informations : <http://www.cesewallonie.be>

Le dispositif CISP : objet et état des lieux

Les Centres d'insertion socioprofessionnels (CISP) sont des opérateurs de formation qui s'adressent à des demandeurs d'emploi peu qualifiés, en vue de préparer leur insertion socioprofessionnelle. Les centres peuvent être constitués sous la forme d'ASBL, de CPAS ou d'association de CPAS. Les filières de formation proposées aux demandeurs d'emploi doivent viser un des objectifs prioritaires suivants : l'orientation professionnelle, la formation de base ou la formation professionnalisante (dans des secteurs tels que le bâtiment, l'hôtellerie et la restauration, l'horticulture, le secrétariat et les travaux de bureau, ...). Pour cela, les organismes agréés peuvent bénéficier de subventions à un taux horaire fixé à 15,20 €/heure (chiffre 2018), à multiplier par le nombre d'heures agréées.

Les CISP actifs en 2018 ont été agréés sur base du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle (M.B. 20.08.13) tel que modifié par le décret du 26 mai 2016 (M.B. 09.06.16) ainsi que de son arrêté d'exécution. La durée des agréments est de deux ans pour un agrément initial et de six ans pour un renouvellement d'agrément.

Fin 2018, 157 CISP étaient agréés (146 ASBL et 11 CPAS).

La Direction de la formation professionnelle de la DGO6 (SPW) ainsi que le FOREm sont chargés de la gestion de ce dispositif, la première pour l'agrément des CISP et le second, depuis le 1er juillet 2017, pour la gestion des subventions.

Références légales

- Décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle (M.B. 20.08.13) tel que modifié par le décret du 26 mai 2016 (M.B. 09.06.16)³.
- Arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle (M.B. 30.01.17)⁴ tel que modifié notamment par l'AGW du 29 avril 2019.

² Décret du 18 octobre 2018 modifiant, d'une part, le décret du 25 mai 1983 modifiant, en ce qui regarde le Conseil économique régional pour la Wallonie, la loi cadre du 15 juillet 1970 portant organisation de la planification et de la décentralisation économique et instaurant un Conseil économique et social de Wallonie et, d'autre part, le décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative (M.B. 08.11.18).

³ En 2019, ce décret a été modifié par le décret du 28 février 2019 relatif au contrôle des législations et réglementations relatives à la reconversion et au recyclage professionnels ainsi qu'à l'instauration d'amendes administratives applicables en cas d'infraction à ces législations et réglementations (M.B. 09.04.19).

⁴ En 2019, cet AGW a été modifié par l'AGW du 4 avril 2019 portant exécution du décret du 28 février 2019 susmentionné (M.B. 21.06.19) ainsi que par l'AGW du 29 avril 2019 modifiant l'AGW du 15.12.16 portant exécution du décret CISP (M.B. 13.05.19).

Missions

La Commission est chargée :

- De remettre un avis sur la modification des catégories de public en fonction des modifications législatives, décrétales ou réglementaires et de l'évolution du marché de l'emploi.
- De remettre un avis motivé sur les demandes d'agrément ou de renouvellement d'agrément d'un centre ou d'une filière lorsque son avis est sollicité.
- De remettre un avis motivé sur la suspension ou le retrait d'agrément d'un centre ou d'une filière;
- De remettre un avis motivé sur la demande de transfert d'une filière.
- De se réunir à la demande d'un de ses membres qui aurait pris connaissance de faits qui relèvent des infractions ou des manquements aux dispositions du décret, afin d'en analyser la situation et d'informer le Gouvernement des faits de la cause.

Composition

La Commission est composée de membres effectifs et de membres suppléants, répartis comme suit :

Avec voix délibérative (9 membres):

- deux représentants des organisations représentatives des employeurs;
- deux représentants des organisations représentatives des travailleurs;
- deux représentants du FOREM ;
- un représentant de l'AViQ (Agence pour une vie de Qualité);
- un représentant de l'Union des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne, Fédération des Centres publics d'action sociale;
- un représentant de l'association visée à l'article 15 du décret (actuellement Interfédé).

Avec voix consultative (3 membres) :

- un représentant de l'administration;
- deux membres représentant les centres, particulièrement en ce qui concerne les cadres méthodologiques et les catégories de filières, désignés sur proposition de l'association visée à l'article 15 du décret (actuellement Interfédé).

En vertu du décret-cadre du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative, les mandats ont une durée de cinq ans, renouvelables. La désignation des membres siégeant dans la Commission en 2018 a été réalisée par l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mars 2014 (MB : 09.04.14)⁵.

Conformément à l'article 4, 2°, du décret-cadre du 6 novembre 2008, le Gouvernement désigne, parmi les membres, le président et le ou les vice-présidents de la Commission.

Il est à noter que le décret du 16 février 2017 modifiant le décret-cadre du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la

⁵ A noter que la Commission a été intégralement renouvelée en 2019 via l'AGW du 9 mai 2019 désignant les membres de la Commission des centres d'insertion socioprofessionnelle (M.B.16.07.19).

Constitution et modifiant diverses dispositions relatives à la fonction consultative, a prévu que les représentants du Gouvernement ne puissent plus siéger, même avec voix consultative. Ils pourront toutefois être invités aux réunions lorsqu'une question relevant de leur compétence est soumise à l'avis de la Commission. Cette disposition est devenue effective le 15 octobre 2018 via sa transposition dans le décret du 10 juillet 2013 par le décret programme du 17 juillet 2018 portant des mesures diverses pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution.

Composition de la Commission au 31.12.18⁶

Président : Frédéric CLERBAUX

Vice-président: Jérôme THIRY

Secrétaire : Claude GONTIER

Secrétaire adjoint : Corneille FRANSEN

Secrétaires administratives : Carmelina MONTAGNINO – Laurie PRESTI

Composante	Membre effectif.ve	Membre suppléant.e
<i>Avec voix délibérative</i>		
Organisations représentatives des employeurs	David PISCICELLI ⁷ (UCM) Frédéric CLERBAUX (UNIPSO)	Laetitia DUFRANE ⁸ (UWE) Brigitte HUET (FWA)
Organisations représentatives des travailleurs	Jérôme THIRY (FGTB) Daniel CORNESSE (CSC)	Daniel DRAGUET (FGTB) Isabelle BARE (CSC)
FOREm	Dominique CARPENTIER ⁹ Anne RENARD ¹⁰	Florence ANDRE ¹¹ Carol DESCAMPS ¹²
AVIQ	Christophe RIZZO	Thérèse DARGE
UVCW-CPAS	Sandrine XHAUFLAIRE ¹³	Judith DUCHENE ¹⁴
Interfédé	Anne-Hélène LULLING ¹⁵	Joël GILLAUX ¹⁶
<i>Avec voix consultative</i>		
Représentants des CISP	Eric ALBERTUCCIO ¹⁷ Jean-Luc VRANCKEN ¹⁸	Daniel THERASSE ¹⁹ Ann PAQUET ²⁰
SPW Economie, Emploi, Recherche (DFP)	Jean-Christophe JACOBS	Brigitte VANDEN ABEELE

⁶ Cf. AGW du 27 mars 2014 désignant les membres de la Commission des centres d'insertion socioprofessionnelle (M.B. 09.04.14), tel que modifié au 31.12.18.

⁷ En remplacement de Geneviève BOSSU – AGW du 12 juillet 2018 (M.B. 14.08.18)

⁸ En remplacement de Lila JORIS – AGW du 12 juillet 2018 (M.B. 14.08.18)

⁹ En remplacement de Gaëtane LEBRUN – AGW du 12 juillet 2018 (M.B. 14.08.18)

¹⁰ En remplacement de Pascal MALAISE – AGW du 12 juillet 2018 (M.B. 14.08.18)

¹¹ En remplacement de Dominique CARPENTIER – AGW du 12 juillet 2018 (M.B. 14.08.18)

¹² En remplacement de Cynthia PAPA – AGW du 12 juillet 2018 (M.B. 14.08.18)

¹³ En remplacement de Judith DUCHÊNE – AGW du 12 juillet 2018 (M.B. 14.08.18)

¹⁴ En remplacement de Ricardo CHERENTI – AGW du 20 septembre 2018 (M.B. 12.10.18)

¹⁵ En remplacement d'Éric MIKOLAJCZAK – AGW du 12 juillet 2018 (M.B. 14.08.18)

¹⁶ En remplacement d'Anne-Hélène LULLING – AGW du 12 juillet 2018 (M.B. 14.08.18)

¹⁷ En remplacement de Daniel THERASSE – AGW du 20 septembre 2018 (M.B. 12.10.18)

¹⁸ En remplacement de Dan WENDORF – AGW du 20 septembre 2018 (M.B. 12.10.18)

¹⁹ En remplacement de Joël GILLAUX – AGW du 20 septembre 2018 (M.B. 12.10.18)

²⁰ En remplacement de Jean-Luc VRANCKEN – AGW du 20 septembre 2018 (M.B. 12.10.18)

Activités 2018

La Commission CISP s'est réunie à 2 reprises durant l'année 2018, à savoir le 26 juin et le 2 octobre. Après analyse des dossiers, elle a posé les actes suivants :

1. Avis

Au cours de l'année 2018, l'avis de la Commission a été sollicité sur un seul dossier. Après examen du dossier d'infraction, la Commission CISP a rendu un avis favorable au maintien d'agrément de l'opérateur.

2. Auditions

La Commission CISP a entendu les représentants du centre d'insertion socioprofessionnelle dont le fonctionnement était jugé « problématique », avant de remettre son avis sur le dossier.

3. Courriers

Au cours de l'année, la Commission a adressé 3 courriers dans le cadre de l'examen du dossier d'infraction (convocation à l'audition, ...). Elle a également envoyé au Ministre compétent son rapport d'activités 2017, adopté le 26 juin 2018, ainsi que son avis sur le dossier sur lequel elle avait été consultée.

4. Autres travaux

En 2018, les autres travaux de la Commission CISP ont essentiellement porté sur :

- Une réflexion des membres sur les conditions d'examen des dossiers problématiques et sur l'élaboration de critères susceptibles de faciliter le positionnement de la Commission par rapport au respect ou non des conditions d'agrément.
- L'approbation du rapport d'activités 2017 de la Commission CISP.
- Le suivi des avis rendus par la Commission.

Le 19 décembre 2018, les membres de la Commission CISP ont également été invités à participer à une réunion de la Commission EFE du CESE Wallonie en vue d'assister à la présentation, par le Cabinet du Ministre de la Formation P.-Y. JEHOLET, de l'avant-projet d'arrêté modifiant l'AGW du 15 décembre 2016 portant exécution du décret CISP, tel qu'adopté en 1^{ère} lecture le 16 novembre 2018 par le Gouvernement wallon.

Liens utiles

- Direction des emplois de proximité (DEFP-DEP-SPW Economie, Emploi, Recherche) : <https://emploi.wallonie.be/home/formation/cisp.html>
- Interfédé : <http://www.interfede.be>
- Conseil économique, sociale et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) : <http://www.cesewallonie.be>

Le rapport d'activités est réalisé conformément à l'article 3, §1^{er}, 18°, du décret du 6 novembre 2008 portant rationalisation de la fonction consultative pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution.

Il a été approuvé par la Commission CISP le 20 septembre 2019.